



# Stop au tri raciste des réfugié-es qui fuient les guerres !

4 mars 2022

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Communiqué de presse  
4 mars 2022

## STOP AU TRI RACISTE DES RÉFUGIÉ-ES QUI FUIENT LES GUERRES !

## ACCUEIL INCONDITIONNEL DE TOU-TE-S LES MI- GRANT-ES D'UKRAINE ET D'AILLEURS !

Nous reconnaissons toutes et tous l'horreur de la Guerre en Ukraine suite à l'invasion Russe et nous appelons à la plus grande solidarité envers les réfugié-es provenant d'Ukraine, quelque que soit leur nationalité ou leur origine. Nous appelons fermement les gouvernements Français et européens à les accueillir dignement. Comme nous avons toujours défendu l'accueil de tout-es les réfugié-es qui fuient les guerres, les conflits, les crises écologiques, sociales et économiques causées par leur système capitaliste et colonialiste, il ne doit y avoir aucune espèce de concurrence entre les réfugié-es déjà présent-es et à venir.

Comment ce gouvernement, en la personne de son Ministre de l'Intérieur, Monsieur Darmanin, peut-il se présenter en défenseur de la Solidarité ? Rappelons que le Ministre de l'Intérieur est responsable lorsque les tentes des réfugié-es sont lacérées, les campements démontés et évacués à coup de matraque, lorsque les militant-es en faveur des exilé-es sont criminalisé-es, des Alpes au port de Calais, en passant la vallée de la Roya. Ses polices refoulent les migrant-es aux Frontières, sans leur offrir la possibilité de la d'une protection et de l'accueil qui leur sont dus sociale.

Sur France Inter, le 3 mars 2022, Darmanin devant expert OFPRA, et estime qu'on ne peut nier le droit d'asile pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, mais sous entend que les demandes de droit d'asile peuvent être déjouées par les personnes fuyant les guerres de Libye ou de Syrie. Il nie les menaces et retournements aux frontières polonaises concernant les réfugié-es extra-Européen-es, provenant d'Ukraine, et en particulier des Africain-es, trié-es selon leur couleur de peau.

Sur la même antenne, il s'émuet du blocage de familles Ukrainiennes au port de Calais sous le prétexte du Brexit. Il prétend avoir obtenu de l'Angleterre un poste de consulat sur Calais pour régler rapidement la situation. Souvenons-nous que lorsqu'une trentaine de migrant-es sont mort-es en décembre dernier, ce même personnage demandait le renfort de Frontex.

Quant à la direction des étranger-es du Ministère de l'Intérieur, elle refuse de recevoir une délégation de sans-papiers, qui travaillent dans le secteur du colis à DPD, RSI et Chronopost, en greve depuis 4 mois, prétextant " la gestion de la situation des déplacés d'Ukraine ".

S'il y a urgence à organiser l'accueil des victimes de la guerre de Poutine, nous nous interrogeons sur cette hiérarchisation dans le traitement des problèmes et souffrances des migrant-es.

### **La régularisation des Sans Papiers devrait être une priorité permanente !**

L'union syndicale Solidaires condamne les pratiques racistes qui consistent à distinguer les migrant-es et les réfugié-es selon leur origine et revendique :

- l'accueil inconditionnel des réfugié-es quel que soit leur provenance, leur religion ou leur nationalité.
- La liberté effective de circulation et d'installation des personnes (inscrits dans la déclaration universelle des droits humains 1948 art.13 et le traité de Rome 1958).
- L'admission et accès à une procédure de demande d'asile sur le territoire de son choix de tout-e candidat-e au statut de réfugié-e (abrogation des règlements Dublin), droit immédiat d'accès aux services publics (protection sociale, soins, assistance juridique gratuites...) et au travail (application de la convention de Genève art. 1).

Union syndicale Solidaires - 21 rue de la Gorgue sur bailles 75010 Paris - solidaires.org

**Nous reconnaissons toutes et tous l'horreur de la Guerre en Ukraine suite à l'invasion Russe et nous appelons à la plus grande solidarité envers les réfugié-es provenant d'Ukraine, quelque que soit leur nationalité ou leur origine. Nous appelons fermement les gouvernements Français et européens à les accueillir dignement. Comme nous avons toujours défendu l'accueil de tout-es les réfugié-es qui fuient les guerres, les conflits, les crises écologiques, sociales et économiques causées par leur système capitaliste et colonialiste, il ne doit y avoir aucune espèce de concurrence entre les réfugié-es déjà présent-es et à venir.**

**Comment ce gouvernement, en la personne de son Ministre de l'Intérieur, Monsieur Darmanin, peut-il se présenter en défenseur de la Solidarité ?**

Rappelons que le Ministre de l'Intérieur est responsable lorsque les tentes des réfugié-es sont lacérées, les campements démontés et évacués à coup de matraque, lorsque les militant-es en faveur des exilé-es sont criminalisé-es, des Alpes au port de Calais, en passant la vallée de la Roya. Ses polices refoulent les migrant-es aux Frontières, sans leur offrir la possibilité de la d'une protection et de l'accueil qui leur sont dus sociale.

Sur France Inter, le 3 mars 2022, Darmanin devient expert OFPRA, et estime qu'on ne peut nier le droit d'asile pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, mais sous entends que les demandes de droit d'asile peuvent être détourné par les personnes fuyant les guerres de Libye ou de Syrie. Il nie les menaces et refoulements aux frontières polonaises concernant les réfugié-es extra-Européen-nes, provenant d'Ukraine, et en particulier des Africain-es, trié-es selon leur couleur de peau.

Sur la même antenne, il s'émeut du blocage de familles Ukrainiennes au port de Calais sous le prétexte du Brexit. Il prétend avoir obtenu de l'Angleterre un poste de consulat sur Calais pour régler rapidement la situation. Souvenons-nous que lorsqu'une trentaine de migrant-es sont mort-es en décembre dernier, ce même personnage demandait le renfort de Frontex.

Quant à la direction des étranger-es du Ministère de l'Intérieur, elle refuse de recevoir une délégation de sans-papiers, qui travaillent dans le secteur du colis à DPD, RSI et Chronopost, en grève depuis 4 mois, prétextant " la gestion de la situation des déplacés d'Ukraine ".

**S'il y a urgence à organiser l'accueil des victimes de la guerre de Poutine, nous nous interrogeons sur cette hiérarchisation dans le traitement des problèmes et souffrances des migrant-es.**

### **La régularisation des Sans Papiers devrait être une priorité permanente !**

**L'union syndicale Solidaires condamne les pratiques racistes qui consistent à distinguer les migrant-es et les réfugié-es selon leur origine et revendique :**

- **l'accueil inconditionnel des réfugié-es quel que soit leur provenance, leur religion ou leur nationalité.**
- **La liberté effective de circulation et d'installation des personnes (inscrits dans la déclaration universelle des droits humains 1948 art.13 et le traité de Rome 1958).**
- **L'admission et accès à une procédure de demande d'asile sur le territoire de son choix de tout-e candidat-e au statut de réfugié-e (abrogation des règlements Dublin), droit immédiat d'accès aux services publics (protection sociale, soins, assistance juridique gratuites...) et au travail (application de la convention de Genève art. 1).**

## STOP AU TRI RACISTE DES RÉFUGIÉ-ES QUI FUIENT LES GUERRES !

## ACCUEIL INCONDITIONNEL DE TOU-TE-S LES MI- GRANT-ES D'UKRAINE ET D'AILLEURS !

Nous reconnaissons toutes et tous l'horreur de la Guerre en Ukraine suite à l'invasion Russe et nous appelons à la plus grande solidarité envers les réfugié-es provenant d'Ukraine, quelque que soit leur nationalité ou leur origine. Nous appelons fermement les gouvernements Français et européens à les accueillir dignement. Comme nous avons toujours défendu l'accueil de tout-es les réfugié-es qui fuient les guerres, les conflits, les crises écologiques, sociales et économiques causées par leur système capitaliste et colonialiste, il ne doit y avoir aucune espèce de concurrence entre les réfugié-es déjà présent-es et à venir.

Comment ce gouvernement, en la personne de son Ministre de l'Intérieur, Monsieur Darmanin, peut-il se présenter en défenseur de la Solidarité ? Rappelons que le Ministre de l'Intérieur est responsable lorsque les tentes des réfugié-es sont lacérées, les campements démontés et évacués à coup de matraque, lorsque les militant-es en faveur des exilé-es sont criminalisé-es, des Alpes au port de Calais, en passant la vallée de la Roya. Ses polices refoulent les migrant-es aux Frontières, sans leur offrir la possibilité de la d'une protection et de l'accueil qui leur sont dus sociale.

Sur France Inter, le 3 mars 2022, Darmanin devient expert OFPRA, et estime qu'on ne peut nier le droit d'asile pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, mais sous entends que les demandes de droit d'asile peuvent être détourné par les personnes fuyant les guerre de Libye ou de Syrie. Il nie les menaces et refoulements aux frontières polonaises concernant les réfugié-es extra-Européen-nes, provenant d'Ukraine, et en particulier des Africain-es, trié-es selon leur couleur de peau.

Sur la même antenne, il s'émeut du blocage de familles Ukrainiennes au port de Calais sous le prétexte du Brexit. Il prétend avoir obtenu de l'Angleterre un poste de consulat sur Calais pour régler rapidement la situation. Souvenons-nous que lorsqu'une trentaine de migrant-es sont mort-es en décembre dernier, ce même personnage demandait le renfort de Frontex.

Quant à la direction des étranger-es du Ministère de l'Intérieur, elle refuse de recevoir une délégation de sans-papiers, qui travaillent dans le secteur du colis à DPD, RSI et Chronopost, en grève depuis 4 mois, prétextant \* la gestion de la situation des déplacés d'Ukraine \*.

**S'il y a urgence à organiser l'accueil des victimes de la guerre de Poutine, nous nous interrogeons sur cette hiérarchisation dans le traitement des problèmes et souffrances des migrant-es.**

**La régularisation des Sans Papiers devrait être une priorité permanente !**

L'union syndicale Solidaires condamne les pratiques racistes qui consistent à distinguer les migrant-es et les réfugié-es selon leur origine et revendique :

- l'accueil inconditionnel des réfugié-es quel que soit leur provenance, leur religion ou leur nationalité.
- La liberté effective de circulation et d'installation des personnes (inscrits dans la déclaration universelle des droits humains 1948 art.13 et le traité de Rome 1958).
- L'admission et accès à une procédure de demande d'asile sur le territoire de son choix de tout-e candidat-e au statut de réfugié-e (abrogation des règlements Dublin), droit immédiat d'accès aux services publics (protection sociale, soins, assistance juridique gratuites...) et au travail (application de la convention de Genève art. 1).

Union syndicale Solidaires – 31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris – solidaires.org

• Emplacement : PRESSE > Communiqués >

• Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Stop-au-tri-raciste-des-refugie-es-qui-fuient-les-guerres>